

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 23.01.04

Paris, 25 janvier 2023

### Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

[icdelerue@u2p-france.fr](mailto:icdelerue@u2p-france.fr)

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

[odassetto@u2p-france.fr](mailto:odassetto@u2p-france.fr)

### À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

# L'U2P se réforme pour que les entreprises de proximité pèsent davantage sur les choix économiques et sociaux

**Ce 25 janvier l'U2P fait peau neuve.** Les membres de son Conseil national ont en effet décidé de faire évoluer son organisation et son fonctionnement.

L'U2P est l'organisation interprofessionnelle, partenaire social, qui agit quotidiennement pour défendre les intérêts communs des 3,5 millions de chefs d'entreprise de proximité : artisans, commerçants et professionnels libéraux. Elle est composée de 5 membres (CAPEB, CGAD, CNAMS, UNAPL, CNATP) représentant un total de 120 organisations professionnelles nationales.

Ce vaste réseau d'organisations professionnelles confère beaucoup de force et d'efficacité aux actions menées par l'U2P. Néanmoins, l'organisation est encore trop peu identifiée par les chefs d'entreprise. **La réforme vise donc à améliorer la visibilité de l'U2P auprès de l'ensemble des chefs d'entreprise de proximité quel que soit leur secteur d'activité, et au-delà, à placer durablement le tissu des petites entreprises françaises au cœur des décisions économiques et sociales** en France.

Pour cela, **le Conseil national** de l'U2P est conforté comme principale instance de débats et comme lieu d'élaboration des grandes orientations. **Sa nouvelle composition lui permet de mieux représenter la diversité des professions relevant de l'U2P**, chaque membre fondateur bénéficiant de 8 sièges au sein du Conseil national (contre 4 auparavant).

En parallèle, **les 13 président(e)s des U2P de région font leur entrée.** Ils porteront ainsi les préoccupations et propositions issues de l'ensemble des territoires.

Le Bureau de l'U2P devient le **Conseil exécutif** et reste composé du Président et des 4 Vice-Présidents. Il a pour mission de prendre les décisions opérationnelles nécessaires à la réalisation des grandes orientations fixées par le Conseil national.

Au-delà du changement des statuts de l'U2P, **la réforme engagée ce 25 janvier a pour ambition d'embarquer le plus grand nombre d'entreprises vers un projet et des valeurs communes**, que l'U2P présentera dans les prochains mois.